

Compte rendu de l'assemblée générale d'Orchis du 26 novembre 2022

Étaient présents 29 membres d'Orchis et 14 ayant donné pouvoir sur 66 adhérents. Le quorum étant atteint, nous procédons à une assemblée générale ordinaire.

Les élus présents : Mmes Brigitte LÉGER-LEPAYSANT (Saint-Vaast et Conseil Départemental), Ginette NOURY (Saint-Vaast), Magali MOCQUET (Réville), M. Édouard MABIRE (le Cotentin)

Excusés : 10 membres d'Orchis, Mme Valérie POTIER (éducatrice à la MRF de Valognes) MM. Philippe LE BORGNE (élu à Saint-Vaast) et Luc MONCUIT (éducateur à l'IME)

Bilan moral et d'activités : tableau en pièce jointe

Bilan financier : celui-ci est arrêté conformément au tableau établi par notre trésorier Gérard GRIMBERT excusé pour raison de santé.

Tableau en pièce jointe.

Le bilan moral et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité.

Élection de membres au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut compter jusqu'à 12 membres. Nous étions 11 en 2021, Jacqueline et Marie-France (secrétaire et secrétaire adjointe) ont désiré sortir du CA, nous avons pu élire 3 nouveaux membres. Les 3 membres sortants (Gérard GRIMBERT, Anne-Marie LEPETIT et Thierry MARAIS) ont été réélus. Les nouveaux élus sont : MM. Laurent BLONDEL, Jean-Jacques BOULMONT et Olivier SIMON. Unanimité sur ce vote.

Le conseil d'administration élira le nouveau bureau le jeudi 8 décembre lors de sa prochaine réunion.

Pascal KERLEAU membre du CA veut revenir sur un point insuffisamment abordé dans la présentation d'Anne-Marie, lorsqu'elle a informé l'assemblée de son souhait d'abandonner la présidence. Il juge important de revenir sur ce point au cours de l'assemblée générale.

Anne-Marie expose qu'après 10 années de présidence elle ressent le besoin de passer la main et d'abandonner cette charge lourde.

Marie-France SINGLAS et Dominique LEBRESNE rappellent qu'elles ont rédigé un texte sur ce qu'elles appellent « la nécessité de revenir aux fondamentaux ». Un certain nombre de membres du Conseil d'administration, par exemple Jean-Louis ROBINET, ont soutenu cette réflexion. Marie-France et Dominique regrettent que cette démarche n'ait pas été évoquée dans le rapport de la présidente.

Anne-Marie précise qu'elle ne l'a pas fait parce qu'elle considère que nos activités 2022 relèvent toutes « des fondamentaux » qui ont figuré dès l'origine d'ORCHIS dans ses statuts et son projet.

Un débat a eu lieu en effet au sein du dernier Conseil d'Administration face à la décision d'Anne-Marie de démissionner. Anne-Marie a exposé que, lourdeur de la tâche incombant à la présidente, complexité des actions, « indiscipline » de certains adhérents...l'ont conduite à faire ce choix.

Philippe (vice-président) considère qu'en réalité Anne-Marie est épuisée par cette lourde tâche qu'elle assume depuis longtemps et que c'est la véritable raison de sa démission. Il faut comprendre et prendre en compte cet épuisement. Il souligne par ailleurs, comme également Dominique et Marie-France ainsi que Jean-Louis, le travail remarquable effectué par Anne-Marie au cours de toutes ces années.

Il peut y avoir un malentendu sur cette notion de « fondamentaux » mais c'est un débat qui devra être mené au sein du futur conseil d'administration. Est-ce qu'à « fondamentaux » on ne peut pas substituer le mot « priorités » ? À mettre en regard de nos « capacités ». Mais il ne faut pas oublier le projet initial d'ORCHIS et sa déclinaison en divers types d'actions.

Autre intervention : Denis LEJEUNE compte faire continuer en 2023 les collectes avec la profession ostréicole.

Parole donnée aux élus :

M. MABIRE au sujet des déchets sur la demande de Guy GEFROY
M. MABIRE aura pu s'exprimer avant son départ sur la réorganisation de la collecte effectuée par Le Cotentin. Des inquiétudes auront pu être évoquées. Il est important de rappeler les futures réunions sur ce sujet prévues par Le Cotentin sur le territoire avant la mise en place. Cette réorganisation sera sans effet sur la collecte des déchets marins.

Le problème des bacs à marée est évoqué devant M. MABIRE car cela concerne aussi **Le Cotentin**. Cet été, nous avons constaté qu'en un endroit fréquenté par les camping-cars, des déchets ménagers de tous ordres étaient mis systématiquement dans le bac à marée.

Anne-Marie considère qu'en ces lieux dont on sait qu'ils sont fréquentés par ce genre de touristes, Le Cotentin devrait mettre des colonnes de tri, dans un but éducatif et aussi de service à cette population.

M. MABIRE précise qu'il ne voit pas pourquoi la CAC apporterait un tel service à une population « qui ne le paie pas », il considère que ce service doit être réservé à la population fixe, c'est aux camping-caristes de s'adapter.

ORCHIS retirera probablement les bacs à marée dans ce genre de site qui apporte des comportements litigieux.

Philippe PESNELLE tient à souligner cependant ce genre de dysfonctionnement ne concerne qu'une quantité restreinte de bacs à marée et que cette présence sur le littoral est positive et appréciée des touristes et des habitants.

Mme Ginette NOURY pour l'entretien du patrimoine Vauban : elle confirme la difficulté d'organiser des chantiers à la Hougue qui est un terrain militaire. Il faut informer la Marine, c'est elle qui fait le lien entre Orchis et la Marine. Cette difficulté est une lourdeur qui s'ajoute aux lourdeurs des tâches incombant à la présidente.

Mme Brigitte LÉGER-LEPAYSANT : met l'accent sur les relations avec les jeunes

Mme Magali MOCQUET : le partenariat Orchis-Maire de Réville fonctionne bien avec les bacs à marée l'hiver et les cendriers de plage l'été. Que cela perdure !

Anne-Marie LEPETIT, Présidente
Philippe PESNELLE, vice-président